



## PROCÈS-VERBAL DU 6 SEPTEMBRE 2019

### SÉANCE ORDINAIRE

#### 1. PRÉSENCES ET QUORUM

##### PRÉSENTS:

**M. Bruno Roy**  
**M. Gérard Desjardins**  
**M. André Blouin**  
**M. Rodrigue Ouellet (absent)**  
**M. Denis Blanchette**  
**M. Gervais Parent**

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

#### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 19-163** Tout en laissant le point varia ouvert,  
Proposé par M. Bruno Roy  
Appuyé par M. André Blouin  
et unanimement résolu :  
**QUE** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance.

#### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2019

- 19-164** Proposé par M. Gérard Desjardins  
Appuyé par M. Gervais Parent  
Et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2019.

#### **4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES**

- 19-165** Proposé par M. Gervais Parent  
Appuyé par M. André Blouin  
Et résolu unanimement :  
**QUE** les membres du Conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes du mois d'août 2019 d'une somme de **76 930.21\$**.

#### **CERTIFICAT ET DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée secrétaire-trésorière, certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2019 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

#### **5. CORRESPONDANCE**

##### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

-Rapports d'activités des mois de juin et juillet du service de l'urbanisme, permis et certificat  
-Dépôt du procès-verbal sur l'ouverture des soumissions dans le projet des travaux pour le pont Mistigouèche pour le remplacement des madriers de plancher et le remplacement de chasse-roue

##### **UTILISATION DE LA SALLE MUNICIPALE**

###### **Club des 50 ans et plus**

- 19-166** Proposé par M. Bruno Roy  
Appuyé par M. André Blouin  
Et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil autorise le Club des 50 ans et plus à utiliser la salle municipale, le 11 septembre prochain pour une rencontre inter-club.

###### **Mme Daisy Guimond**

- 19-167** Proposé par M. Gérard Desjardins  
Appuyé par M. Gervais Parent  
Et résolu unanimement :  
**QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise Mme Daisy Guimond à louer la salle municipale, le 12 octobre prochain pour une célébration d'un 60<sup>e</sup> anniversaire de mariage de ses grands-parents. Prix :125\$

**19-168** **M. Hugues Raymond**  
Proposé par M. Denis Blanchette  
Appuyé par M. Gervais Parent  
Et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal autorise M. Hugues Raymond à louer la salle municipale, le 25 juillet 2020 pour une pratique de voix afin de participer à une prochaine audition à la VOIX.  
Une représentation de 19h à 21h sur les chansons de Johnny Holiday.  
Entrée gratuite et aucun breuvage et nourriture ne sera servi.  
Prix : selon le prix en vigueur pour l'année 2020.  
SOCAN : selon le tarif en vigueur

**PRÉAVIS DE VÉRIFICATION MÉCANIQUE / CAMION-CITERNE**

Le directeur incendie est informé de ce préavis et la vérification devra être effectuée avant le 31 octobre 2019.

**MME GINETTE CHARETTE / NETTOYAGE SUPPLÉMENTAIRE**

**Pour la salle municipale et le centre communautaire**

**19-169** M. Denis Blanchette déclare avoir un conflit d'intérêts du fait que madame Ginette Charette est une belle-sœur, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Proposé par M. Bruno Roy  
Appuyé par M. André Blouin  
Et résolu unanimement;

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de Mme Ginette Charette pour :

**\*Nettoyage des appareils électriques à la salle municipale**

-Poêle : 15\$ -Réfrigérateurs : 10\$

**\*Nettoyage du sous-sol du centre communautaire : 75\$**

**MOISSON-MITIS / ATELIERS DE CUISINES COLLECTIVES**

**Demande l'utilisation d'une cuisine, une fois par mois**

**19-170** Proposé par M. Denis Blanchette  
Appuyé par M. André Blouin  
Et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal autorise l'utilisation d'une cuisine soit celle de la salle municipale ou celle du centre communautaire, à la discrétion de l'organisme.

**L'AS DU CAMION 2000 INC. / SOUMISSION**

**Achat et pose de lames pour camion Inter**

**19-171** Proposé par M. Bruno Roy

Appuyé par M. Gérard Desjardins

Et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat et la pose de lames pour le camion Inter, chez l'As du camion 2000 inc. **Prix : 2 882.36\$ taxes incluses**

**6. MRC DE LA MITIS**  
**Correspondance du maire**

**STRATÉGIE JEUNESSE**  
**Nommer un représentant municipal**

- 19-172** Proposé par M. Bruno Roy  
Appuyé par M. Denis Blanchette  
Et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil nomme M. André Blouin, en tant que représentant municipal assigné à la stratégie jeunesse.

**PROGRAMME DE FORMATION AUTOMNE 2019**  
**La communication avec les médias et avec les citoyens**

- 19-173** Proposé par M. Bruno Roy  
Appuyé par M. Denis Blanchette  
Et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil autorise M. Jean-Pierre Bélanger à participer à la formation sur la communication avec les médias et les citoyens. Cette formation est d'une durée de 6 heures au coût de 200\$. Date à confirmer ultérieurement par la MRC de La Mitis.

**GÉNIE MUNICIPAL**  
**Offre de service pour la réfection de la salle municipale**

- 19-174** Proposé par M. Bruno Roy  
Appuyé par M. Denis Blanchette  
Et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de services nécessaires à la préparation des plans et devis, la gestion de l'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux pour la réfection de la salle municipale. Honoraires estimés pour le projet est à **8 139\$**, cependant, les coûts du service seront facturés uniquement en fonction des heures réalisées.

**Résumé des travaux demandés :**

- Solidifier le mur du bâtiment
- Remplacement du parement extérieur

- Remplacement de la porte et du balcon (entrée des cercueils)
- Construction d'un toit pour chaque entrée (3 portes et 1 fan)
- Aménagement d'une salle de bain pour handicapé
- Réparation de la rampe d'accès aux handicapés

**Offre de service pour l'aménagement du bureau municipal (centre communautaire)**

**19-175** Proposé par M. Gérard Desjardins  
Appuyé par M. André Blouin  
Et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de services nécessaires à la préparation des plans et devis, la gestion de l'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement du bureau municipal (centre communautaire). Honoraires estimé pour le projet est à **8 139\$**, cependant, les coûts du service seront facturés uniquement en fonction des heures réalisées.

**Résumé des travaux demandés :**

- Réparation du crépi de la fondation du bâtiment
- Remplacement du plancher de la salle du conseil, du bureau de la direction, la bibliothèque, l'entrée principale et les deux (2) salles de bain
- Aménagement d'une salle de bain pour handicapé
- Aménagement d'une entrée pour donner accès aux handicapés
- Construction d'une rampe d'accès pour handicapé
- Construire des trottoirs en béton

**DEMANDE UNE OFFRE DE SERVICE**  
**AU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL DE LA MRC DE LA MITIS**

**LA CONSTRUCTION D'UN CABANON AVEC EN ANNEXE UNE SALLE DE BAIN**

**19-176** Proposé par M. Denis Blanchette  
Appuyé par M. Bruno Roy  
Et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal demande au service de génie municipal de la MRC de La Mitis une offre de service pour la préparation des plans et devis, la gestion de l'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux pour la construction d'un cabanon avec en annexe une salle de bain.

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8. GARAGE MUNICIPAL**

#### A) Demande de soumission pour l'achat de lanières de plastique

- 19-177      Proposé par M. Denis Blanchette  
Appuyé par M. Gérard Desjardins  
Et résolu unanimement  
**QUE** le conseil demande une soumission à Cloutier Porte de Garage et Portes de garage Le Clairon pour l'achat de lanières de plastique pour une porte mesurant :  
**Largeur** : 32 pouces  
**Hauteur** : 81 pouces

La soumission doit être déposée au bureau municipal, au plus tard le 4 octobre 2019.

#### B) Soumission pour l'achat et la pose de barrière à neige

- 19-178      Proposé par M. Bruno Roy  
Appuyé par M. Denis Blanchette  
Et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil demande une soumission pour l'achat et la pose d'une barrière à neige qui doit être installée sur le haut de la porte située au Sud-Est du garage municipal  
**Largeur de la porte de 12 pieds**  
Contracteurs suggérés :  
-Construction Stéphane Gagnon 2000 inc  
-Construction Gides April inc.  
-Construction Mitissienne

La soumission doit être déposée au bureau municipal au plus tard le 4 octobre 2019.

#### C) Électrod inc. soumission pour installer une prise de 20 ampères

- 19-179      Proposé par M. Gérard Desjardins  
Appuyé par M. Denis Blanchette  
Et résolu unanimement;  
**QUE** le conseil municipal accepte la soumission d'Électrod inc. pour fournir et installer une prise de 20 ampères au garage municipal. **Prix : 335,00\$ plus taxes**

### 9. VOIRIE LOCALE

#### a) Pavage Laurentien

Travaux de rapiéçage de l'asphalte ont été effectués.

#### b) Ministère des Transports / augmentation du budget d'aide à la voirie locale ou RIRL

**19-180**      CONSIDÉRANT QUE le MTQ a rétrocédé le réseau routier local 1 et 2 aux municipalités du Québec en 1993-1994 et que l'entretien et le maintien de ces infrastructures a été sous-financé dans les 25 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE La majorité des MRC du Québec ont procédé à la réalisation d'un Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL) et que ce document a pour but de déterminer les interventions nécessaires à court, moyen et long terme pour redresser et maintenir en bon état le réseau routier local considéré comme étant prioritaire par leur milieu;

CONSIDÉRANT QUE la planification quinquennale approuvée par le MTQ lors de l'approbation des PIIRL prévoyait la réalisation des travaux sur un période de 5 ans, soit de 2016 à 2020 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE seulement un faible pourcentage des travaux identifiés au PIIRL ont obtenu une aide financière du MTQ par le biais du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) – Volet Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL) pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE seulement un faible pourcentage des travaux non-identifiés au PIIRL ont obtenu une aide financière du MTQ par le biais du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) – Volet Accélération des Investissements sur le Réseau Routier Local (AIRRL) pour la réalisation de ces travaux;

CONDISÉRANT QUE le MTQ a reçu des demandes d'aide financière des municipalités du Québec au programme PAVL pour un montant de 400M\$ et que son budget annuel pour l'année 2019-2020 est de 70M\$;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ ne semble pas disposer des budgets requis permettant la réalisation des travaux identifiés et approuvés dans les PIIRL des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ ne semble pas disposer des budgets requis permettant le redressement et le maintien des travaux non-identifiés au PIIRL (AIRRL) sur le réseau routier local 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles modalités du PAVL requièrent le dépôt des plans et devis lors d'une demande d'aide financière au PAVL et que les municipalités doivent engager des frais d'honoraires professionnels importants pour la réalisation de ces documents sans pour autant avoir l'assurance d'une subvention de la part du MTQ;

En conséquence, sur une proposition de M. Denis Blanchette appuyée par M. Bruno Roy, il est résolu :

- De demander au Gouvernement du Québec d'injecter les sommes nécessaires à la réalisation complète des Plans d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL) des MRC du Québec dans les volets de Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL) et Accélération des Investissements sur le Réseau Routier Local (AIRRL) pour le budget 2020-2021 et les suivants, et ce à la hauteur des demandes déposées;
- De modifier les modalités du programme PAVL afin que le dépôt des plans et devis lors des demandes d'aides ne soit plus exigé;
- De solliciter l'appui de la Fédération Québec des Municipalités (FQM) et de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour qu'elles revendiquent une augmentation substantielle du financement de ces programmes;
- De transmettre la présente résolution à :
  - o M. François Legault, Premier Ministre du Québec;
  - o M. François Bonnardel, Ministre des Transport du Québec;
  - o Mme Marie-Ève Proulx, Ministre responsable de la Région du Bas-St-Laurent;
  - o M. Pascal Bérubé, Député de Matane-Matapédia-Mitis;
  - o M. Jacques Demers, Président de la FQM;
  - o M. Alexandre Cusson, Président de l'UMQ.

**19-181 c) Demande de compensation pour l'entretien de chemins à double vocation**

**RENOUVELLEMENT DE DEMANDE**

**ATTENDU QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

**ATTENDU QUE** les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

**ATTENDU QUE** le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Saint-Charles-Garnier, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser ;

**ATTENDU QUE** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation ;

**ATTENDU QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours.



NOM DU OU DES CHEMINS SOLlicitÉS	LONGUEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NBR DE CAMIONS CHARGÉS/AN
Route de Saint-Charles-Garnier	3,22	Bois brut	
Chemin du 7 <sup>e</sup> rang Ouest	3,08	Bois brut	
Chemin du Portage	2,19	Bois brut	4 701

**POUR CES MOTIFS,**

Sur une proposition de monsieur Gérard Desjardins, appuyé par monsieur André Blouin, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation ci-dessus mentionné(s) et ce, sur une longueur totale de **8,49** km.

**d) Achat du concassée 0 x 1/4 pour la route 298**

- 19-182**      Proposé par M. Denis Blanchette  
Appuyé par M. Gervais Parent  
Et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil municipal demande une soumission au Construction Jalbert et Pelletier pour le prix, à la tonne, le concassée 0 x 1/4.

**e) La coupe des balises (qui, où et quand)**

- 19-183**      Proposé par M. Bruno Roy  
Appuyé par M. André Blouin  
Et résolu unanimement :  
**D'**autoriser MM. Nathan Parent et Steeve Michaud, à faire une coupe de balises aux abords du Chemin-du-Lac-Blanc, pendant le mois d'octobre. Ils devront avoir un équipement sécuritaire.

**f) Ministère des Transports du Québec  
Compensation pour entretien supplémentaire du 8<sup>e</sup> rang Est**

- 19-184**      **CONSIDÉRANT** la fermeture de la Route 234 à Sainte-Angèle-De-Mérici;  
  
**CONSIDÉRANT** le détour important à emprunter pour se rendre aux usines de bois;  
  
**CONSIDÉRANT** l'augmentation de la circulation des véhicules lourds dans le 8e rang Est de la municipalité, pour éviter le détour;

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes affectés par le transport de véhicules lourds depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** cette augmentation du trafic de véhicules lourds a occasionné des frais supplémentaires d'entretien de voirie qui se résument comme suit :

<b>Un (1) nivelage supplémentaire :</b>	<b>5h à 130\$ =</b>	<b>682.42\$ (prix net)</b>
<b>Quinze (15) voyages de gravier tamisé :</b>	<b>15 à 145\$ =</b>	<b>2 283.48\$ (prix net)</b>
<b>Quatre mille (4 000) litres d'abat-poussière :</b>	<b>0,36\$ du litre =</b>	<b>1 511.82\$ (prix net)</b>

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. Denis Blanchette  
Appuyé par M. Gervais Parent  
E résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier demande au Ministère des Transports, une compensation pour aider notre municipalité à défrayer les coûts supplémentaires d'entretien de ce chemin qui n'était pas prévu lors de la préparation de nos budgets.

**10. OUVERTURE DU POSTE DE CHAUFFEUR À TEMPS PARTIEL**

- 19-185** Proposé par M. Gérard Desjardins  
Appuyé par M. André Blouin  
Et résolu unanimement :  
le conseil municipal demande des candidatures pour un poste de chauffeur à temps partiel.  
Faire parvenir l'offre d'emploi au Journal l'Avantage, le Charlois et Emploi-Québec.

**11. SÉCURITÉ CIVILE**

- 19-186 a) Désigner un centre d'hébergement temporaire**  
Proposé par M. Bruno Roy  
Appuyé par M. Gervais Parent  
Et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil municipal désigne la salle municipale comme centre d'hébergement temporaire, en cas de sinistre.
- 19-187 b) Désigner un centre de coordination**  
Proposé par M. Gérard Desjardins  
Appuyé par M. André Blouin  
Et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil municipal désigne le centre communautaire comme centre de coordination,

en cas de sinistre.

## **12. DOSSIER DES ÉLUS**

Prévoir une rencontre, en octobre, avec Mme Catherine Aubut, chargée de projet Municipalité Amie des Aînés (MADA) et remplaçante de M. Benoît Lorrain-Cayer, agent de développement rural ainsi que M. Joël Pigeon, président du comité de développement.

### **VÉRIFICATION MÉCANIQUE DU CAMION INTER Pour la Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ)**

**19-188** Proposé par M. Gérard Desjardins

Appuyé par M. Bruno Roy

Et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal autorise M. Nathan Parent à faire effectuer la vérification mécanique au camion International, lorsque les réparations seront finalisées.

## **13. VARIA**

### **19-189 1. Soumissions pour l'émission de billets - adjudication**

Date D'ouverture : 5 septembre 2019	Nombre de soumissions : 2
Heure D'ouverture : 10h	Échéance moyenne : 3 ans et 6 mois
Lieu D'ouverture : Ministère des Finances du Québec	Date d'émission : 11 septembre 2019
Montant : 230 500\$	

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Charles-Garnier a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 septembre 2019, au montant de 230 500\$;

ATTENDU Qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### **1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

34 300 \$	2,15000 %	2020
35 200 \$	2,15000 %	2021
36 200 \$	2,20000 %	2022
37 300 \$	2,25000 %	2023
87 500 \$	2,40000 %	2024

Prix : 98,00200

Coût réel : 2,92556 %

## 2. CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIÈRE NEIGETTE

34 300 \$	3,08000 %	2020
35 200 \$	3,08000 %	2021
36 200 \$	3,08000 %	2022
37 300 \$	3,08000 %	2023
87 500 \$	3,08000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,08000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé par Monsieur André Blouin, appuyé par Monsieur Gervais Parent et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Charles-Garnier accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 11 septembre 2019 au montant de 230 500\$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 139 et 200. Ces billets sont émis au prix de 98,00200 pour chaque 100,00\$, valeur nominales de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci. **Adoptée**

### **19-190 2. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 230 500 \$ qui sera réalisé le 11 septembre 2019**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Paroisse de Saint-Charles-Garnier souhaite emprunter par billets pour un montant total de 230 500\$ qui sera réalisé le 11 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	pour un montant de \$
139	138 100 \$

200	92 400 \$
-----	-----------

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 200, la Paroisse de Saint-Charles-Garnier souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO ROY ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 septembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 mars et le 11 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	34 300 \$	
2021	35 200 \$	
2022	36 200 \$	
2023	37 300 \$	
2024	38 200 \$	(à payer en 2024)
2024	49 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 200 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Adoptée**

**2. Vacances de la directrice générale (2 jrs)**

**19-191** Proposé par M. Gérard Desjardins  
Appuyé par M. André Blouin  
Et résolu unanimement :

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à prendre deux jours de vacances, les vendredis

de son choix. Considérant qu'elle a travaillé deux jours lors de ses vacances annuelles. Le bureau municipal sera fermé durant ces journées.

### 3. Transfert de fonds

19-192 Proposé par M. Denis Blanchette  
Appuyé par M. Gervais Parent  
Et résolu unanimement :

De procéder aux virements de crédits. En conséquence le conseil autorise les virements suivants :

<u>Postes budgétaires</u>	<u>Origine</u>	<u>Destination</u>
Code	02 32000 521	02 32000 720
Fonction	Voirie municipale	Voirie municipale
Activité	Ent. des chemins	Carrières et sablières
Montant	443.23\$	443.23\$
Code	02 33000 635	02 32000 720
Fonction	Enlèvement neige	Voirie municipale
Activité	Calcium flocons	Carrières et sablières
Montant	656.17\$	656.17\$

### 4. ADJUDICATION DU CONTRAT –REEMPLACEMENT DES MADRIERS DE PLANCHER - PONT MISTIGOUGÈCHE

19-193 **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions pour le projet de remplacement des madriers de plancher – Pont Mistigouèche

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence « **Entreprise Les Ouvrages d'Art CB Inc.** » a déposé une soumission respectant les exigences des documents de soumission;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de génie municipal de la MRC de La Mitis recommande l'adjudication;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Gervais Parent appuyé par monsieur André Blouin et résolu à l'unanimité;

**QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier accorde et procède à l'adjudication du contrat à l'entrepreneur ayant déposé la plus basse soumission conforme, soit « **Entreprise Les Ouvrages d'Art CB Inc.** » pour un montant de **29 663.55\$.** (Taxes incluses)

**QUE** la Municipalité autorise monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire et madame Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat pour la municipalité de Saint-Charles-Garnier et au nom de celle-ci.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Concernant le camion Dodge 2001, présentement, il n'est pas à vendre, le conseil souhaite conserver les pneus et les jantes ainsi que quelques pièces pour le camion 2008.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 19-194**     Proposé par M. Gervais Parent  
              Appuyé par M. André Blouin  
              Et unanimement résolu de lever la séance à **20h25**.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....  
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....  
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.